

Délégation de signature n°2024-04

Vu les articles L. 1233-1 à L.1233-6 et R. 1233-1 à D. 1233-30 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 1^{er} décembre 2022 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires ;

Vu la délibération n° 2021-13 du 16 juin 2021 du conseil d'administration de l'Agence nationale de la cohésion des territoires relative aux délégations de signature au directeur général dans le cadre de l'application du plan de relance adopté par la Loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 ;

Vu la délibération n° 2023-11 du 29 juin 2023 du conseil d'administration de l'Agence nationale de la cohésion des territoires relative aux délégations de compétences du conseil d'administration au directeur général,

M. Stanislas BOURRON, en sa qualité de directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, décide :

ARTICLE 1. DELEGATION GENERALE EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT DU DIRECTEUR GENERAL

Délégation est donnée à Madame Raphaëlle GODDET, secrétaire générale, pour signer l'ensemble des actes de gestion courante.

ARTICLE 2. DELEGATION EN MATIERE DE CONVENTION, COMMANDE PUBLIQUE ET SUBVENTION

Dans le cadre du budget voté et dans les limites de leurs domaines de compétence, délégation est donnée à :

2.1- Madame Raphaëlle GODDET, secrétaire générale, et à Madame Anne-Sophie PERON, secrétaire générale adjointe, **sur l'ensemble de l'activité de l'Agence** pour :

- Signer tous les marchés, contrats et conventions, leurs avenants et les pièces afférentes dont les lettres de rejet et de notification sans limite de montant ;
- Signer tous les actes relatifs à la passation, à la gestion et à l'exécution de ces marchés, contrats et conventions, et établir les certificats de cessibilité.



2.2 – Madame Corinne DE LA METTRIE, directrice générale déléguée en charge de la politique de la ville, Monsieur Eric ETIENNE, directeur général délégué en charge des territoires et des ruralités et coordinateur de la mission CRTE, Monsieur Laurent ROJEY, directeur général délégué en charge du numérique, Madame Agnès REINER, directrice générale déléguée en charge de l'appui opérationnel et stratégique, Monsieur Eric D'AMEDOR de MOLLANS, directeur de cabinet, pour :

- Signer tous les marchés, contrats, lettres de commande, conventions d'un montant inférieur ou égal à 40 000 € HT, leurs avenants et les pièces afférentes, dont les lettres de rejet ; exclusion faite pour Madame Corinne DE LA METTRIE pour ces mêmes actes au titre de sa qualité de responsable de l'autorité de gestion des programmes URBACT repris en article 7 de la présente délégation ;
- Signer tous les actes relatifs à la gestion, à l'exécution de ces marchés, contrats, lettres de commande et conventions préalablement notifiés.

2.3 - Monsieur Jean-Luc ROCHAS, chef du service du budget et des finances, et Monsieur Rémy RAPPART, adjoint au chef du service du budget et des finances, pour :

- Engager les dépenses liées aux marchés, contrats, lettres de commandes, bons de commande, ordres de service, conventions d'un montant inférieur ou égal à 140 000 € HT, leurs avenants et les pièces afférentes ;
- Signer tous les actes relatifs à la gestion, à l'exécution et à la certification de ces marchés, contrats, lettres de commande, bons de commande et conventions préalablement notifiés, à l'exception des décomptes généraux définitifs pour les marchés de travaux.

2.4 - Madame Karine BAGOE, Monsieur Davy LAVICTOIRE, Madame Gaëlle LIMOUSIN-GALLOIS, gestionnaires budgétaires et financiers, pour engager les dépenses liées aux marchés, contrats, lettres de commandes, bons de commande, ordres de service et pour certifier l'ensemble des dépenses de l'agence d'un montant inférieur ou égal à 20 000 € HT.

2.5 - Monsieur Marc-Antoine DORTOMB, chef du service des marchés et de la commande publique, et en cas d'absence ou d'empêchement à Madame Florelle HENRY, adjoint du chef du service des marchés et de la commande publique, sur l'ensemble de l'activité de l'agence pour établir les certificats de cessibilités.

ARTICLE 3. DELEGATION EN MATIERE DE RECETTES

Délégation est donnée à Madame Raphaëlle GODDET, secrétaire générale, à Madame Anne-Sophie PERON, secrétaire générale adjointe, à Monsieur Jean-Luc ROCHAS, chef du service du budget et des finances, et à Monsieur Rémy RAPPART, adjoint au chef du service du budget et des finances, pour ordonnancer les recettes de l'agence sans limite de montant.

ARTICLE 4. DELEGATION EN MATIERE DE DEMANDES D'AIDES SOUMISES PAR L'AGENCE

Délégation est donnée à :

- Madame Raphaëlle GODDET, secrétaire générale, à Madame Anne-Sophie PERON, secrétaire générale adjointe,
- Madame Agnès REINER, directrice générale déléguée en charge de l'appui opérationnel et stratégique, à Madame Valérie LAPENNE, responsable de l'unité Stratégies, coopération et territoires, à Madame Dalia SEIF KIRIAKOS, responsable de l'unité Appui à la réglementation, gestion et contrôle, et Monsieur Olivier SZENDY, directeur du programme SYNERGIE, à l'effet de signer toutes pièces concernant les demandes d'aide soumises par l'Agence nationale de la cohésion des territoires notamment au programme opérationnel Europ'Act, au FEDER, au FEADER, à la Réserve d'ajustement au Brexit, au fonds de restructuration des locaux d'activités relevant du plan de relance en qualité de porteur de projet, soit :
- Les documents portant sur les demandes d'aide et notamment les demandes de concours et pièces



afférentes ;

- Les documents portant sur les demandes de remboursement et notamment l'état récapitulatif des dépenses, le compte rendu d'exécution ;
- Toutes autres pièces et décisions liées à l'exécution administrative et financière du projet en réponse aux obligations européennes comme les réponses aux différents types de contrôles.

ARTICLE 5. DELEGATION EN MATIERE D'EXERCICE DE L'AUTORITE DE GESTION DES PROGRAMMES EUROPEENS

5.1 En qualité d'autorité de gestion

- Délégation est donnée à Madame Serena LORENZETTI, responsable de l'unité autorités de gestion de fonds européens et appui aux porteurs de projets, à l'effet de signer toutes pièces concernant la mise en œuvre du programme opérationnel **Europ'Act** et à la **Réserve d'ajustement au Brexit**,

- Délégation est donnée à Monsieur Samuel BROSSARD, chef du pôle politique de cohésion européenne, à l'effet de signer toutes pièces concernant la mise en œuvre du programme opérationnel **Europ'Act** uniquement :

soit :

- Les documents portant sur l'octroi d'une subvention et notamment les notifications d'aide, conventions, arrêtés ;
- Les relevés de décision des comités de programmation de suivi et de sélection ;
- Toutes pièces et décisions liées à l'exécution administrative et financière comme l'accusé de réception de demande d'aide, courriers de demande de pièces complémentaires, ordres de paiement.

- Délégation est donnée à Madame Juliette BURTSCHER, adjointe à la responsable de l'unité autorités de gestion de fonds européens et appui aux porteurs de projets, à l'effet de signer tout document lié à l'instruction des demandes d'aide relevant de la Réserve d'ajustement au Brexit (accusés de réception, rapports d'instruction, demandes de compléments...).

5.2 En qualité de contrôle interne

- Délégation est donnée à Monsieur Samuel BROSSARD, chef du pôle politique de cohésion européenne, à l'effet de signer les rapports de contrôle interne des dossiers relevant de la Réserve d'ajustement au Brexit.

ARTICLE 6. DELEGATION EN MATIERE D'EXERCICE DE L'AUTORITE DE GESTION DU FONDS DE RESTRUCTURATION DES LOCAUX D'ACTIVITE RELEVANT DU PLAN DE RELANCE et DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN AU COMMERCE RURAL ET DE REQUALIFICATION DES ZONES COMMERCIALES PERIPHERIQUES.

Délégation est donnée à Madame Christelle BREEM, responsable du fonds de restructuration des locaux d'activité et des dispositifs de soutien au commerce rural et de requalification des zones commerciales périphériques, à l'effet de signer toutes pièces concernant la mise en œuvre de ce fonds et de ces dispositifs en qualité d'autorité de gestion, soit :

- Les documents portant sur l'octroi d'une subvention, notamment les notifications d'aide, conventions, sans limite de montant ;

- 
- Les relevés de décision des comités d'engagement ;
 - Toutes pièces et décisions liées à l'exécution administrative et financière comme l'accusé de réception de demande d'aide, courriers de demande de pièces complémentaires, ordres de paiement, rapports de contrôle-qualité.

ARTICLE 7. DELEGATION EN MATIERE D'EXERCICE DU PROGRAMME URBACT III et du PROGRAMME URBACT IV

7.1 En qualité d'autorité de gestion des programmes URBACT :

Délégation est donnée à Madame Corinne DE LA METTRIE, directrice générale déléguée en charge de la politique de la ville, a l'effet de signer toutes pièces concernant la mise en œuvre du programme opérationnel en sa qualité de responsable de l'autorité de gestion, soit :

- Les documents portant l'octroi d'une subvention au titre du programme opérationnel et notamment les notifications d'aide, conventions, arrêtés ;
- Toutes pièces et décisions liées à l'exécution administrative et financière du programme comme les certificats et déclarations de l'autorité de gestion, les ordres de paiement, rapports de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Corinne DE LA METTRIE, directrice générale déléguée en charge de la politique de la ville, délégation est donnée à Monsieur Eric BRIAT, directeur de la coordination des programmes, et à Madame Sabrina ABDI, directrice du programme Cadre de vie, logement, mobilités et tranquillité publique, de signer toutes pièces concernant la mise en œuvre du programme opérationnel en qualité d'autorité de gestion.

7.2 En qualité de secrétariat des programmes URBACT :

Délégation est donnée à Monsieur Téofil GHERCA, directeur du secrétariat des programmes URBACT, pour :

- Signer et engager tous les marchés publics, contrats, lettres de commande, convention et leurs actes modificatifs, dans la limite d'un montant inférieur ou égal à 40 000 € HT ;
- Signer les rapports de contrôle-qualité établissant la demande de paiement et tous les actes relatifs à la gestion, l'exécution de ces marchés, contrats, lettres de commande et conventions préalablement notifiées ;
- Signer les documents portant sur les demandes de remboursement (comme l'état récapitulatif des dépenses, compte rendu d'exécution) ;
- Signer toutes autres pièces et décisions liées à l'exécution administrative et financière du projet en réponse aux obligations européennes (comme les réponses aux différents types de contrôles).
- Signer les actes de gestion pour le compte et en application de décisions prises par l'autorité de gestion.

ARTICLE 8. DELEGATION EN MATIERE IMMOBILIERE

8.1 Délégation est donnée à Madame Raphaëlle GODDET, secrétaire générale, à Madame Anne-Sophie PERON, secrétaire générale adjointe, à Madame Agnès REINER, directrice générale déléguée en charge de l'appui opérationnel et stratégique, à Monsieur Mohamed TOUCHI, chef du pôle projets et appui opérationnel et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Monsieur William de CESPEDES, chef de projet exploitation, pour :

- Signer les baux, promesses de baux, conventions d'occupation précaire, avenants et accords intuitu personae en matière locative ;
- Signer les protocoles d'accord ou traité d'adhésion valant transfert ou éviction de fonds de commerce dans



la limite d'un montant inférieur ou égal à 40 000 € ;

- Représenter l'agence lors des assemblées générales de copropriété, d'associations syndicales libres ou d'associations foncières urbaine libre et signer les procès-verbaux des délibérations desdites assemblées.

8.2 Délégation est donnée à Madame Agnès REINER, directrice générale déléguée en charge de l'appui opérationnel et stratégique, à Monsieur Mohamed TOUCHI, chef du pôle projets et appui opérationnel et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Monsieur Eric BRIGAUDEAU, chef de projet technique, pour :

- Signer tous les actes relatifs à la gestion, dont les ordres de service, à l'exécution des marchés de travaux et de prestations intellectuelles, qui participent à l'acte de construire, préalablement notifiés, et dans la limite d'un montant inférieur ou égal à 40 000 € HT ;
- Signer tous contrats, lettres de commande, et leurs avenants en matière de travaux et de maintenance des biens, d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT ;
- Signer, dans la limite de leurs compétences, toute demande d'autorisation d'urbanisme.

8.3 Délégation est donnée à Madame Raphaëlle GODDET, secrétaire générale, à Madame Agnès REINER, directrice générale déléguée en charge de l'appui opérationnel et stratégique, et en cas d'absence ou d'empêchement à Monsieur Mohamed TOUCHI, chef du pôle projets et appui opérationnel, pour signer les procès-verbaux de dépôt de plainte et constituer l'établissement comme partie civile le cas échéant en cas de dégradation ou destruction volontaire des biens immobiliers propriétés de l'établissement.

ARTICLE 9. DELEGATION EN MATIERE DE TRANSPORT ET FRAIS DE DEPLACEMENT

Délégation est donnée à Madame Raphaëlle GODDET, secrétaire générale et à Madame Anne-Sophie PERON, secrétaire générale adjointe, à Monsieur Jean-Luc ROCHAS, chef du service du budget et des finances et à Monsieur Rémy RAPPART, adjoint au chef du service du budget et des finances pour signer les ordres de mission et certifier les notes de frais des personnels de l'agence et des personnes extérieures à l'agence à l'exception des missions les concernant personnellement.

Madame Karine BAGOE, Monsieur Maurice GERART, Monsieur Davy LAVICTOIRE, Madame Gaëlle LIMOUSIN-GALLOIS, Monsieur Mourad AMEJAL, gestionnaires budgétaires et financiers, Madame Dalila EL MOUTAOUAKIL, assistante administrative et de gestion et aux assistantes chargées de voyage, dont la liste figure en annexe I, pour effectuer les achats en ligne ou offline de transports et hébergements dans le cadre du marché agence de voyages notifié et de la politique de voyage de l'agence, pour les missions faisant l'objet d'un ordre de mission signé.

Délégation est donnée aux personnels encadrants dont la liste figure en annexe II pour signer les ordres de mission et les notes de frais des personnels qu'ils encadrent.

Délégation est donnée à Madame Karine BAGOE, Monsieur Maurice GERART, Monsieur Davy LAVICTOIRE, Madame Gaëlle LIMOUSIN-GALLOIS, Monsieur Mourad AMEJAL, gestionnaires budgétaires et financiers, pour certifier les notes de frais des personnels de l'agence et des personnes extérieures à l'agence à l'exception des notes de frais les concernant personnellement.

ARTICLE 10. DELEGATION EN MATIERE DE TRANSACTION

Délégation est donnée à Madame Raphaëlle GODDET, secrétaire générale, et à Madame Anne-Sophie PERON, secrétaire générale adjointe, pour signer les protocoles transactionnels dans la limite d'un montant inférieur ou égal à 40 000 €.

ARTICLE 11. DELEGATION EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

Délégation est donnée à Madame Raphaëlle GODDET, secrétaire générale, à Madame Anne-Sophie PERON, secrétaire générale adjointe, à Madame Sophie SALIJA-STOSIC, cheffe du service des ressources humaines, et à Monsieur Frédéric BEAUME, adjoint à la cheffe du service des ressources humaines, pour ordonnancer, sans limite de montant, la paie des agents de l'établissement, signer les attestations et justificatifs relatifs à la gestion du personnel, signer les conventions de stage et les conventions de formation et signer les contrats de travail du personnel.

La présente décision annule et remplace la décision précédente.

Fait à Paris, le **13 MAI 2024**

Le Directeur général de l'ANCT



Stanislas BOURRON



ANNEXE I : LISTE DES ASSISTANTES ET CHARGES DE VOYAGES

Nom
AGBODJAN Mélinda
AUGEREAU Eric
SILVESTRE-ADJUTO Corinne
BECK Elodie
BEJAOUI Hana
BILHAU Aurélie
BOURLET de la VALLEE Catherine
BOUCOURT Albane
CHABRIER Michèle
CLOSSON Olivier
COEHLO Sagida
DEKEUKELAERE-BALZANO Janie
DAVIN Juliette
DELMOTTE Belinda
EL MERNISSI Amel
EL MOUTAOUAKIL Dalila
GONNET-KOUHI Théodule
GRANDIOU Viviane
GROS Nadine
HERVY Sylvie
ILUNGA MATULU Vanessa
JEAN-PHILIPPE Rose-Hélène
LARBI Rahmouna
LHOEST Chantal
MAIRE Nathalie





MASSE Muriel
MENSAH-ATTIOGBE Hedwige
MEZROUI-NAJAR Hayet
PARISSE Sylvie
PILLOT Marie-Ange
PRIETO Stéphanie
ROBERT Carole
GOTTE Claudia
TALLIS Marie-Michèle
TAMERNI Souad
TEMINE Sabrina
TRISTRAM Céline
VANDERSTRAETE Chantal
VICO Tom





ANNEXE II : LISTE DES ENCADRANTS HABILITES A SIGNER DES ORDRES DE MISSION ET DES NOTES DE FRAIS POUR DES DEPLACEMENTS

Nom	Fonction
Eric d'AMEDOR DE MOLLANS	Directeur de cabinet
Tom VICO	Chef de cabinet
Aude SARAUDY	Cheffe du service de la communication
Stephan LUDOT	Directeur de la mission d'appui à la performance des projets
Laurent ROJEY	Directeur général délégué en charge du numérique
Zacharia ALAHYANE	Directeur du programme France mobile
Alexis BOUDARD	Directeur de l'Incubateur des territoires
Léa GISLAIS	Directrice du programme société numérique
Arnaud BONNET	Directeur du programme Nouveaux Lieux Nouveaux Liens
Corinne DE LA METTRIE	Directrice générale déléguée en charge de la politique de la ville
Eric BRIAT	Directeur de la coordination des programmes
Frédéric BOURTHOUMIEUX	Directeur de programme éducation et petite enfance
Antonin QUILLÉVÉRÉ	Directeur de programme emploi, formation, développement économique
Sabrina ABDI	Directrice de programme Cadre de vie, logement, mobilités et tranquillité publique
Gabrielle de NADAILLAC	Directrice de la mission soutien à la vie associative
Anne BEAUCHESNE	Directrice de la mission Grande équipe de la Réussite républicaine
Hélène CHAPET	Directrice de programme lien social et image des quartiers
Valérie DELION-GRELIER	Secrétaire générale du Conseil National des Villes
Agnès REINER	Directrice générale déléguée en charge de l'appui opérationnel et stratégique
Nicolas SORNIN-PETIT	Chef du pôle interface et contrats territoriaux
Samuel BROSSARD	Chef du pôle politique de cohésion européenne
Olivier SZENDY	Directeur du programme SYNERGIE
Sylviane le GUYADER	Cheffe du pôle analyse et diagnostics territoriaux
Mohamed TOUCHI	Chef du pôle projets et appui opérationnel



Annabelle BOUTET	Cheffe du pôle prospective et innovation
Christelle BREEM	Responsable du fonds de restructuration des locaux d'activité -France relance
Eric ETIENNE	Directeur général délégué en charge des territoires et des ruralités et coordinateur de la mission CRTE
Jean-Baptiste GUEUSQUIN	Directeur du programme Territoires d'industrie
Dominique CONSILLE	Directrice du programme Petites villes de demain et action cœur de ville
Magali MARTIN	Directrice du programme montagne et de la mission ruralité
Guillaume CLEDIERE	Directeur du programme France Service
Téofil GHERCA	Directeur du secrétariat URBACT
Philippe MATHERON	Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Alpes
Hélène de KERGARIOU	Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif du Jura
Paul-Henry DUPUY	Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif central
Anne BUSSELOT	Adjointe au commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Pyrénées
Patricia ANDRIOT	Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Vosges
Sophie SALIJA-STOSIC	Cheffe du service des ressources humaines
Marc-Antoine DORTOMB	Chef du service des marchés et de la commande publique
Patricia COLLARD	Cheffe du service des systèmes d'information
Alain BLEVIN	Chef du service des moyens généraux
Hélène AMY-LEGRAND	Responsable du service juridique